



CONTRAT DE LOCATION SALLE POLYVALENTE

NOM ET PRENOM DU LOCATAIRE :

ADRESSE :

Mail :@..... TEL.....

DATE DE RESERVATION :

Loue pour son compte, ou pour le compte d'une association, la salle polyvalente:

	Habitant de BAUDRIERES	Habitant extérieur
<u>Salle</u>	200 € Arrhes 100 €	350 € Arrhes 175 €
<u>Vaisselle Forfait</u>	25 €	25 €
<u>Chauffage Forfait</u> (du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	50 €	50 €

TOTAL :

Arrhes versées :

Reste dû :

Caution « détérioration » de 500 € versée le :

Caution « tri des déchets » de 50 € versée le :

restituées le :

Je soussigné, atteste sur l'honneur que la location est réservée à mon usage personnel et certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-joint et des tarifs en vigueur.

Fait à BAUDRIERES, le.....

Le locataire,

La commune,



CONTRAT DE LOCATION SALLE POLYVALENTE

MODALITES DE LOCATION

- 1- Selon les décisions du Conseil Municipal, **la remise des clefs** de la salle polyvalente se fera au secrétariat de mairie **le vendredi précédant le week-end loué, à 16h00 précises.**

Ce rendez-vous permettra de faire le point sur le mode de fonctionnement des différents équipements de notre salle et de répondre à vos questions, le cas échéant.

Si vous n'êtes pas disponible, merci de bien vouloir vous faire représenter.

Nous vous rappelons qu'il sera nécessaire de nous remettre :

- le solde de la location (espèces ou chèque à l'ordre du Trésor Public)
 - les cautions de 500 € et 50 €
 - une attestation d'assurance de Responsabilité Civile.
- 2- La mise à disposition de la salle polyvalente se fera du vendredi à partir de 16h jusqu'au dimanche inclus. **Le signataire** du contrat de location **est responsable des locaux, du matériel et de leur utilisation** jusqu'à la restitution des clefs.
Merci d'apporter une attention toute particulière à l'usage du parquet. En cas de projection de liquide ou nourriture, essuyer immédiatement à l'aide d'une éponge humide sans détergents.
 - 3- Le signataire est informé par le présent contrat qu'en cas de dégradation (matériel, locaux et électroménagers), une facture correspondant au montant du dommage lui sera envoyée pour paiement. Dans un délai de 2 mois si cette facture n'est pas payée, la caution sera encaissée. De même, en cas de casse ou disparition de vaisselle pour un montant supérieur à 25€, une facture de remplacement lui sera adressée, si cette dernière n'est pas honorée dans un délai de 2 mois, la caution sera encaissée.
 - 4- Le signataire du contrat atteste sur l'honneur que la location est **réservée à son usage personnel** et certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et des tarifs en vigueur.
 - 5- Le conseil municipal révisé chaque année les tarifs des salles communales. Veuillez bien noter que vous serez assujéti au tarif en vigueur au jour de la mise à disposition des locaux quelle que soit la date de signature du contrat de location.

Lu et Approuvé